

Conditions générales de vente de CAMPUS SURSEE Seminarzentrum AG

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente de la société CAMPUS SURSEE Seminarzentrum AG (ci-après désignée CSSZ AG), réglementent en particulier les relations contractuelles entre la société CSSZ AG et le client en qualité de locataire et de client des prestations de restauration et d'hôtellerie suivantes:

- Salles de séminaire et de conférence (y compris technologie de conférence et salle de banquet)
- Salles et terrain d'exercice
- Chambres d'hôtel
- Restauration
- Complexe sportif
- Places de stationnement

Les conditions générales de vente font partie intégrante de toute confirmation de réservation. Des conditions générales distinctes sont applicables aux cours de l'école de natation.

2. Prix

Les prix pour l'acquisition d'une prestation ou d'un produit de CSSZ AG sont indiqués dans les tarifs en vigueur de la société CSSZ AG sur le site Web www.campus-sursee.ch. Les changements de prix restent réservés. Sauf indication contraire, tous les prix sont en francs suisses (CHF), TVA légale incluse. Les prix sont fermes pour la période offerte (option).

3. Offre, réservation et confirmation

Les réservations provisoires sont possibles et sont sujettes à une date d'option. Si la demande n'est pas définitivement confirmée pendant la période d'option, tout droit aux conditions offertes devient caduc et la réservation provisoire est annulée. Les réservations effectuées à titre définitif pour les services susmentionnés sont contraignantes. Le client reçoit toujours une confirmation de réservation avec une vue d'ensemble des prestations réservées. Fondamentalement, CSSZ AG confirme la catégorie de salle, mais non une salle spécifique. Les capacités libérées par le client peuvent être vendues par CSSZ AG à d'autres clients. CSSZ AG est en droit de louer des chambres équivalentes dans un hôtel partenaire de la région et d'y faire héberger les participants en cas de surbooking.

4. Nombre définitif de personnes, liste des chambres

Le nombre de participants inscrits jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début de l'événement est considéré comme définitif et constitue la base de la facturation. CSSZ AG accepte un écart maximal de +/- 5% par rapport au nombre de personnes initialement enregistré jusqu'à 3 jours ouvrables avant le début de l'événement. Les conditions d'annulation définies à la clause 12 sont applicables aux réductions supplémentaires sur les prestations réservées. Si le nombre de participants inscrits est inférieur à celui indiqué, les frais correspondant au dernier nombre de participants valide seront facturés. Si le nombre de personnes dépasse le nombre de personnes définitivement déclaré, le nombre effectif sera facturé.

CSSZ AG attend une liste définitive des chambres d'hôtel avec le nom des clients jusqu'à 14 jours ouvrables avant la date d'arrivée. En cas de surbooking des chambres réservées et confirmées (ou du nombre de personnes), CSSZ AG se réserve le droit d'héberger les clients, à leurs frais, dans un hôtel partenaire équivalent de la région. Si les capacités requises sont réduites, les conditions d'annulation sont applicables.

5. Conditions de paiement

Les prix et conditions confirmés sont fermes et sont facturés après le séjour. Tous les services ou produits commandés ou utilisés par le client au-delà de la confirmation de commande sont facturés en supplément. Sauf accord contraire, le délai de paiement est de 30 jours. CSSZ AG est en droit d'exiger à tout moment un acompte raisonnable ou un paiement d'avance pour les prestations définitivement réservées et de refuser une réservation, si le paiement n'est effectué en temps voulu. Par principe, CSSZ AG n'envoie pas de factures à l'étranger.

6. Durée d'utilisation

L'utilisation des locaux réservés est définie et soumise à une durée définie. En dehors de ces horaires, CSSZ AG peut disposer des locaux. Les chambres d'hôtel sont généralement disponibles à partir de 14 heures le jour de l'arrivée. Le jour du départ, les chambres d'hôtel doivent être libérées avant le début de l'événement / du cours (au plus tard à 10 heures).

7. CAMPUS-Key (système d'accès, transaction de paiement sans numéraire) / clé de chambre

La clé électronique CAMPUS-Key est utilisable dans l'ensemble de la zone CAMPUS, régit les autorisations d'accès et permet aux clients de la zone de restauration de recevoir simplement et rapidement les repas ou les collations pré-réservés et d'effectuer des paiements sans espèces et à tarif préférentiel pour les consommations supplémentaires dans les restaurants self-service.

Le remboursement d'un éventuel avoir sur la CAMPUS-Key est effectué au moment du départ à la réception.

En cas de perte ou de dommages volontaires, les frais de remplacement seront facturés. Le client est responsable de tout usage abusif avec sa CAMPUS-Key. CSSZ AG décline toute responsabilité pour de l'argent liquide ayant été chargé sur des clés CAMPUS-Key perdues ou volées. Un remboursement du montant et des frais de remplacement est exclu.

8. Services de tiers

CSSZ AG agit pour le compte de l'acheteur afin de se procurer des équipements techniques ou autres auprès de tiers ou de réserver des services. L'organisateur est responsable de l'entretien et de la restitution correcte et libère CSSZ AG de toute réclamation.

9. Services de restauration

La nourriture et les boissons proposées sur l'ensemble du site CAMPUS sont disponibles exclusivement auprès de CSSZ AG. La nourriture et les boissons apportées par les clients ne doivent pas être consommées sur le site. Les tarifs en vigueur sont applicables. Sur accord spécial, une taxe de service ou un droit de bouchon peuvent être facturés. Les services de restauration assurés par des traiteurs extérieurs ne sont autorisés que dans des cas exceptionnels et après consultation de la direction de CSSZ AG. Pour les ventes/revenus perdus, un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur le service de restauration ou de la valeur de marché du service de restauration est dû. L'utilisation de l'infrastructure de la cuisine est exclue.

Les demandes spéciales en matière d'alimentation, pour des raisons d'allergies et d'intolérances, doivent être signalées à CSSZ AG en même temps que la communication du nombre définitif de personnes.

10. Sécurité

Pour votre propre sécurité, certaines parties des zones publiques de nos bâtiments et de notre terrain sont surveillées par vidéo.

Les issues de secours prescrites par les pompiers et l'assurance bâtiment doivent impérativement être respectées et ne doivent en aucun cas être encombrées avec du mobilier, des bagages, des objets d'exposition ou des équipements techniques. Toutes les issues de secours, alarmes d'incendie, bouches d'incendie, volets coupe-fumée, tableaux de distribution électrique, répartiteurs téléphoniques et systèmes de chauffage et de ventilation doivent impérativement toujours rester librement accessibles et non obstrués.

La disposition des sièges approuvée par CSSZ AG fait l'objet du contrat de réservation. Le nombre maximum de personnes est contraignant et ne doit pas être dépassé. L'organisateur est tenu de communiquer à CSSZ AG le nombre définitif de visiteurs de l'événement. L'organisateur est responsable de toute contravention vis-à-vis de CSSZ AG.

11. Conditions particulières applicables aux manifestations (séminaires, conférences, banquets, événements sportifs, programmes-cadres)

11.1. Programmes des manifestations

CSSZ AG reçoit, au plus tard **14 jours ouvrables** avant le début de l'événement, le programme détaillé de l'événement, qui comprend les éléments suivants:

- Le nombre de personnes (définitif au plus tard 7 jours ouvrables avant l'événement)
- les indications définitives concernant l'équipement souhaité (sièges, scène, etc.)
- l'infrastructure technique (projection, cabines de traduction, technique audio/vidéo, etc.)
- les présentations prévues (films, présentations, etc.)
- la régie de la manifestation
- le choix des menus et des boissons
- les intolérances alimentaires
- le choix des programmes-cadres

11.2. Forfaits

Les forfaits séminaires peuvent être réservés à partir d'un nombre de 10 personnes. Pour moins de 10 personnes, les prestations individuelles sont facturées.

11.3. Équipement technique, traductions simultanées, technique d'éclairage

CSSZ AG propose un ensemble d'infrastructures techniques de base et collabore avec un partenaire de location déterminé (B + T Bild + Ton AG) pour toutes les technologies audio, vidéo, d'éclairage et de traduction qui ne sont pas déjà intégrées en standard dans les salles de séminaire et de conférence. Pour cette raison, des fournisseurs tiers ne peuvent faire intervenir dans certains domaines que des cas exceptionnels justifiés. La décision à cet égard incombe à la direction de CSSZ AG. Les conditions générales de vente de B + T Bild + Ton AG sont en outre applicables.

Toutes les installations techniques et les superstructures réalisées par le client, ses invités ou des tiers mandatés par lui doivent faire préalablement l'objet d'un accord avec CSSZ AG et/ou B+T Bild+Ton AG et être consignées par écrit. B+T Bild+Ton AG est responsable de la sécurité, de la remise et de la réception des installations techniques de fournisseurs tiers.

B+T Bild+Ton AG est responsable de l'utilisation de l'ensemble de la technique événementielle dans tous les locaux. Dans la piscine du centre sportif, les installations techniques doivent être réceptionnées en plus par le personnel de la piscine de CSSZ AG ou par le service technique de la fondation Campus Sursee.

11.4. Régie

L'équipe de régie de B + T Bild + Ton AG se tient à votre disposition pour assurer le bon déroulement de l'événement. Au début de chaque manifestation, la personne responsable désignée par l'organisateur reçoit une introduction de base à la technologie par un collaborateur de la régie.

Pour la présentation de films/séquences vidéo, présentations, etc., un essai préalable est indispensable. L'organisateur et ses intervenants doivent être disponibles pour des essais de micro, le contrôle du son et de la technique au plus tard 2 heures avant le début de la manifestation. Les outils nécessaires (DVD, clés USB, etc.) sont être disponibles sur le site au moins 24 heures avant l'événement.

B + T Bild + Ton AG est ravie de prendre en charge les tâches de régie. À cette fin, le programme complet de régie doit être impérativement communiqué au plus tard 48 heures avant l'événement. Dans ce cas, le responsable de la manifestation doit être disponible pour l'équipe de régie au moins 2 heures avant le début de la manifestation pour une réunion de régie.

Il est toujours possible de procéder à des changements à court terme. Afin qu'ils soient gérés de manière professionnelle, l'équipe de régie doit être en mesure de tester des exigences audiovisuelles supplémentaires (présentations, films, etc. non testés précédemment). L'organisateur est responsable de la disponibilité de ce temps (p. ex., une pause, une arrivée retardée, etc.).

Les frais de régie sont facturés par B+T Bild+Ton AG selon les dépenses réelles ou la confirmation de commande.

11.5. Transformation / Réaménagement au cours d'une manifestation

Les locaux offrent des possibilités d'utilisation flexibles. Si des transformations (p. ex. la scène, l'installation ou le retrait de la paroi de séparation) ou un réaménagement de la salle (p. ex. d'une salle de conférence à une salle de banquet) sont prévus pendant la manifestation, ce service supplémentaire est facturé au client conformément au tarif (taux horaire par employé). Une consultation préalable avec l'équipe d'encadrement de l'événement est impérativement requise. Les horaires convenus doivent être strictement respectés.

11.6. Décoration

Pour la décoration de l'événement, seuls des objets difficilement inflammables conformes à la norme DIN 4102 doivent être utilisés. Les décorations qui sont utilisées à plusieurs reprises doivent être vérifiées avant chaque utilisation en termes de faibles inflammabilité et, si nécessaire, être de nouveau imprégnées. CSSZ AG peut exiger de l'organisateur qu'il présente les certificats appropriés concernant la non-inflammabilité des objets. Les matériaux d'emballage et déchets inflammables doivent être sortis immédiatement du bâtiment par l'organisateur.

11.7. Vestiaire

Pour les manifestations se déroulant dans la salle de conférence et dans la salle dédiée aux événements, un service de vestiaire est obligatoire.

11.8. Autorisations

L'obtention des autorisations administratives incombe au client. CSSZ AG n'assume aucune responsabilité pour l'absence ou le non-respect d'une autorisation.

11.9. Prolongation

Si une manifestation se prolonge au-delà de 23 heures, CSSZ AG facture un droit par heure entamée selon la liste de prix en vigueur.

11.10. Manifestations parallèles

L'infrastructure et le concept de CSSZ AG permettent le déroulement simultané de différents événements sur le site CAMPUS. Le client a connaissance du fait qu'il ne possède aucun droit d'exclusivité.

11.11. Livraisons

Les livraisons pour des événements doivent être notifiées au responsable de l'encadrement de l'événement ou être adressées à l'attention du responsable de l'événement. Pour les livraisons dans le centre sportif, la salle dédiée aux événements ou la salle de conférence, il existe une entrée respective séparée réservée aux livraisons.

CSSZ AG se réserve le droit de facturer les frais de stockage et de manutention pour la livraison de marchandises, etc. ou de refuser la réception d'une livraison non annoncée.

Pour les véhicules garés illégalement ou immobilisés pendant une durée prolongée, une indemnité de dérangement pouvant être réglée à la réception dans un délai raisonnable est facturée au propriétaire. Si l'indemnité de dérangement n'est pas payée, une plainte sera déposée auprès du tribunal (Amtsgericht) de Willisau.

11.12. Réception des locaux

En réceptionnant les locaux au début de la période de location, le client reconnaît qu'ils sont en parfait état. Les éventuelles réclamations doivent être immédiatement signifiées (à savoir lors de l'emménagement dans les locaux), car dans le cas contraire, tout droit à réclamation est annulé.

11.13. Conditions spéciales pour les expositions

Le manuel relatif aux expositions que nous mettons à disposition sur demande s'applique aux expositions.

12. Conditions d'annulation

En cas d'annulation de l'événement, le client est tenu d'en informer CSSZ AG par écrit. Si la réservation inclut des réservations auprès de tiers, les conditions d'annulation et de réduction de ces partenaires peuvent être facturées. Les conditions d'annulation suivantes sont applicables:

12.1. Réservations de chambres d'hôtel par des clients individuels (jusqu'à 10 personnes)

CSSZ AG accepte, sans conséquence financière, une modification ou une annulation de la réservation effectuée par écrit au plus tard 2 jours ouvrables avant la date d'arrivée. Passé ce délai, la facturation de la chambre et des prestations réservées est effectuée à 100% du chiffre d'affaires convenu.

12.2. Réservations de chambres d'hôtel par des tour-opérateurs

En cas de réservations de chambres d'hôtel pour des groupes, les conditions d'annulation suivantes sont applicables:

- Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée	aucun frais d'annulation
- 21 – 29 jours avant l'arrivée	25% du volume de vente convenu
- 14 – 20 jours avant l'arrivée	50% du volume de vente convenu
- 7 – 13 jours avant l'arrivée	75% du volume de vente convenu
- Jusqu'à 6 jours avant l'arrivée	100% du volume de vente convenu

En cas de modification ou de réduction du contingent de chambres d'hôtel réservées, les conditions suivantes sont applicables:

- Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée	aucun frais d'annulation
- 14 – 29 jours avant l'arrivée	25% des chambres peuvent être annulés sans frais
- 0 – 13 jours avant l'arrivée	2 chambres au maximum peuvent être annulées sans frais

Ces dispositions s'appliquent également aux réservations de repas non effectuées via la réservation de groupes.

12.3. Manifestations jusqu'à 299 personnes (salles de séminaire et de conférence, banquets, infrastructure sportive, réservation de chambres d'hôtel par des groupes à partir de 10 personnes)

Les conditions suivantes sont applicables aux annulations ou aux réductions des locaux, contingents de chambres et repas réservés:

- à compter de la date de signature du contrat	5% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 120 à 90 jours avant l'événement	40% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 89 à 31 jours avant l'événement	60% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 30 à 15 jours avant l'événement	80% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 14 à 2 jours avant l'événement	95% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- la veille ou le jour de l'arrivée	100% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*

12.4. Manifestations à partir de 300 personnes (salles de séminaire et de conférence, banquets, infrastructure sportive, réservation de chambres d'hôtel par des groupes à partir de 10 personnes)

Les conditions suivantes sont applicables aux annulations ou aux réductions des locaux, contingents de chambres et repas réservés:

- à compter de la date de signature du contrat	5% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 365 à 180 jours avant l'événement	40% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 179 à 90 jours avant l'événement	60% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 89 à 60 Tage jours avant l'événement	80% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- 59 à 2 jours avant l'événement	95% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*
- la veille ou le jour de l'arrivée	100% de la perte de chiffre d'affaires convenu (signature contractuelle)*

* Si aucun repas n'a été défini, nous partons du principe d'une vente par personne du forfait séminaire «UNO» ou du forfait sportif «BASIC» en vigueur à la date de la signature du contrat (www.campus-sursee.ch/uno-tutto). De plus, nous nous réservons le droit de prélever des frais de dossier minimaux de 350.00 CHF.

CSSZ AG conseille au client de souscrire une assurance Frais d'annulation auprès de l'une des compagnies d'assurance réputées.

13. Nettoyage et déchets

Le nettoyage des locaux et des chambres d'hôtel est inclus dans le prix de la location. En cas d'encrassement excessif des locaux ou de quantités exceptionnelles de déchets, les travaux de nettoyage ou les frais d'élimination sont facturés selon les dépenses réelles.

14. Protection des données

Dans le cadre de la relation contractuelle, CSSZ AG traite des données à caractère personnel des parties impliquées. En font partie par exemple des noms, l'adresse postale/électronique/IP, le numéro de téléphone, la date de naissance, etc. Pour les besoins de l'exécution du contrat et de l'entretien de la relation contractuelle (par exemple communication, analyse de satisfaction, assurance qualité, informations sur les nouveaux produits, modification des prix et des conditions, invitation à des manifestations, etc.), CSSZ AG traite ces données à caractère personnel en mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à protéger les données.

La politique de confidentialité de CSSZ AG en vigueur à la date de signature du contrat est applicable dans tous les cas (www.campus-sursee.ch/datenschutz).

15. Newsletter

En tant que client de CSSZ AG, vous recevrez régulièrement des informations sur les offres, les services et les événements par la newsletter. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez contacter sales@campus-sursee.ch. Vous pouvez également vous désabonner de la newsletter à tout moment en utilisant un lien.

16. Responsabilité

CSSZ AG décline toute responsabilité vis-à-vis de l'organisateur et de ses participants pour les dommages causés aux objets apportés dans toutes les localités du site CAMPUS, pour les véhicules garés ou pour les dommages et accidents résultant de l'utilisation de leurs propres installations sur le site CAMPUS.

17. Dommages, Assurance

Le client s'engage à utiliser soigneusement l'infrastructure et à signaler immédiatement à CSSZ AG les dommages ou les défauts constatés sur l'objet de la location. L'élimination des dommages causés est à la charge du client. CSSZ AG se réserve notamment le droit de faire valoir des droits au remplacement pour les dommages indirects ou consécutifs, tels qu'une perte de bénéfice ou de revenu. La souscription de l'assurance incombe à l'organisateur ou au participant.

18. Désistement

CSSZ AG se réserve le droit d'annuler une manifestation s'il est suspecté qu'elle pourrait compromettre la réputation et les performances commerciales de la société CSSZ AG.

19. Non-respect des dispositions

En cas de non-respect des consignes de sécurité, des instructions et/ou d'autres conditions énoncés dans les conditions commerciales, une manifestation peut être annulée à effet immédiat après mise en garde unique, engendrant l'imputation totale des frais au client et l'annulation de l'autorisation de la manifestation.

20. Droit applicable et for juridique

Le contrat conclu entre le client et la société CSSZ AG est soumis au droit suisse. Le siège de la société CSSZ à Sursee est reconnu en tant que for exclusif par les deux parties.

CAMPUS SURSEE Seminarzentrum AG

La direction